

34516 - Le jugement de celui qui s'abstient d'acquitter la petite zakat tout en ayant la possibilité

question

Comment juger celui qui s'abstient de l'acquiescement de la petite zakat tout en ayant la possibilité ?

la réponse favorite

Celui qui n'a pas acquitté la zakat prévue à la rupture du jeûne doit se repentir devant Allah le Puissant et Majestueux et Lui demander le pardon car il a commis un péché. Il doit l'acquiescer au profit des ayants droits. Acquiescée après la prière, cette zakat, devient une simple aumône.

Allah est le garant de l'assistance.